

Nous sommes heureux de vous présenter les nouvelles du PDQ 1 pour le mois d'avril 2017. Ce communiqué mensuel s'adresse à l'ensemble des citoyens, les partenaires et les élus des cinq villes liées dans lequel nous souhaitons partager des informations en regard à vos préoccupations.

N'oubliez pas que la sécurité publique est une responsabilité partagée entre tous les acteurs de notre communauté.

Le partage de la route en milieu urbain est l'enjeu qui pose le plus grand défi autant aux usagers qu'aux policiers du SPVM qui doivent intervenir quotidiennement. Soulignons que les piétons, cyclistes et conducteurs se partagent la responsabilité des causes de collisions avec décès et blessés graves.

La distraction du conducteur est la première cause de collisions, qu'elle soit attribuable à un objet ou une situation qui attirent l'attention ou encore à une conversation au cellulaire. De son côté, le piéton qui traverse entre deux intersections sans s'assurer qu'il peut le faire sans danger ou qui ne respecte pas la signalisation lorsqu'il traverse la chaussée menace sa propre sécurité. Dans 61 % des cas où un piéton est décédé, ce dernier avait fait une action contraire au Code de la sécurité routière.

Passage pour piétons

Lorsque la chaussée comporte des marques et un panneau indiquant un passage pour piétons, le conducteur et le cycliste sont tenus de faire preuve de vigilance et de céder le passage aux piétons désireux de traverser, sans quoi ils commettent une infraction à l'article 410 du Code de la sécurité routière.

Lorsqu'un piéton s'engage dans un passage pour piétons, le conducteur d'un véhicule routier doit immobiliser son véhicule et lui permettre de traverser. La même règle s'applique au cycliste.

Infractions et Pénalités

Article	Description de l'infraction	Pénalités, plus frais applicables
410	Conducteur d'un véhicule qui ne l'a pas immobilisé pour qu'un piéton engagé dans un passage pour piétons puisse traverser	100 \$
	Conducteur d'une bicyclette qui ne l'a pas immobilisée pour qu'un piéton engagé dans un passage pour piétons puisse traverser	15 \$

Événements à venir :

Le prochain « Café avec un policier » aura lieu au Café Starbucks, 2935A boul. St-Charles, à Kirkland, le 27 avril 2017, de 09 h 00 à 11 h 00.



WE are pleased to present to you « *Les nouvelles du PDQ 1* » for the month of April. This monthly newsletter is tailored to the citizens, partners and elected officials of the 5 municipalities served by Station 1, with whom we wish to share information regarding your priorities.

Let's not forget that the public's safety and security is a shared responsibility by all in our community.

Sharing the in an urban environment is one of the greatest challenges to both road users and the SPVM officers who monitor the roads daily. It is important to remember that pedestrians, cyclists and drivers share the responsibility for accidents leading to death and serious injuries.

Driver distraction is the primary cause of traffic accidents, whether it stems from an object or situation that attracts the driver's attention or using a cell phone at the wheel. Pedestrians also endanger their own safety by crossing between intersections without ensuring they can make it safely to the other side, for example, or failing to obey traffic signals when crossing at a corner. In 61% of pedestrian fatalities, the pedestrian had contravened the Highway Safety Code.

Pedestrian Crosswalk

When the roadway is marked with symbols and signs indicating a pedestrian crossing, the driver and the cyclist must show caution and yield the road to pedestrians needing to cross; not doing so constitutes a violation of Article 410 of the Highway Safety Code.

When a pedestrian walks through a pedestrian crosswalk, the driver of a road vehicle must stop and allow him/her to cross. The same rule applies to cyclists.

Infractions and Penalties

Article	Description of violation	Penalties+fees
410	Driver of a vehicle who did not stop for a pedestrian walking through a pedestrian crosswalk	\$100
	Driver of a bicycle who did not stop for a pedestrian walking through a pedestrian crosswalk	\$15

Coming events:

The next "COFFE WITH A COP" will be held at the Starbucks Coffee located at 2935A St-Charles, Kirkland, April 27th, between 9:00 and 11:00.

Cst. Jean-Pierre Lévis and Giovanni DiLegge
Socio-community Officers Station 1
514-280-0401